



Indemnités licenciements liquidation judiciaire

Par **nenete**, le **09/04/2009** à **14:21**

Bonjour,

J'aimerais savoir comment ça se passe pour le règlement des indemnités de licenciements si mon entreprise se trouve en Liquidation Judiciaire et qu'elle se trouve dans l'impossibilité de les régler ?

Suis-je sûre de percevoir la totalité car j'ai 28 ans d'ancienneté ?

Merci de votre réponse